

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE SPORTS  
POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX  
ÉTATS FINANCIERS  
31 MARS 2024**

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE SPORTS  
POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX  
ÉTATS FINANCIERS  
31 MARS 2024**

**Sommaire**

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 4
Résultats	5
Évolution des actifs nets	6
Situation financière	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 15
Renseignements complémentaires	16 - 17

## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Aux membres de  
**Association québécoise de sports pour paralytiques cérébraux**

### **Opinion avec réserve**

J'ai effectué l'audit des états financiers de l'Association québécoise de sports pour paralytiques cérébraux (l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de mon rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### **Fondement de l'opinion avec réserve**

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits de levée de fonds et dons et du Boccia dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, mon audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et je n'ai pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des levées de fonds et dons et du Boccia comptabilisés, de l'excédent des produits sur les charges, des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos le 31 mars 2024 et le 31 mars 2023, de l'actif à court terme au 31 mars 2024 et au 31 mars 2023, et des actifs nets aux 1er avril 2022 et 31 mars 2024 et 2023. J'ai exprimé par conséquent une opinion d'audit avec réserve sur les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2023, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.



J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendant de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquitté des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit avec réserve.

#### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

#### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.





Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

*Sophie Houle CPA INC.*

1

Montréal,  
Le 19 septembre 2024

<sup>1</sup> Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A111691



**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX**

Résultats

Exercice clos le 31 mars 2024

Page 5

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Produits</b>		
Subventions (Annexe A)	231 543 \$	115 600 \$
Boccia (Annexe B)	80 303	65 700
Programme Placements Sports et Loisirs (Note 10) (Annexe C)	272 102	305 355
Dons et levées de fonds	406 851	154 678
Cotisations des membres	4 520	4 650
Autres produits	1 549	448
	<b>996 868</b>	<b>646 431</b>
<b>Charges</b>		
Fonctionnement (Annexe D)	761 995	452 297
Services aux membres (Annexe E)	178 013	147 072
Communications et vie associative (Annexe F)	58 961	46 177
	<b>998 969</b>	<b>645 546</b>
<b>(Insuffisance) excédent des produits sur les charges d'exploitation</b>	<b>(2 101)</b>	<b>885</b>
<b>Charges assumées par les actifs nets affectés (Note 3)</b>		
Honoraires contractuels	(16 823)	-
Site web	(24 177)	-
	<b>(41 000)</b>	<b>-</b>
<b>(Insuffisance) excédent des produits sur les charges</b>	<b>(43 101) \$</b>	<b>885 \$</b>

Les notes complémentaires et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX**

Évolution des actifs nets

Exercice clos le 31 mars 2024

Page 6

	<b>Affectés au déve- loppement</b>	<b>Investis en immo- bilisations</b>	<b>Non affectés</b>	<b>2024 Total</b>
<b>Solde au début de l'exercice</b>	41 000 \$	15 421 \$	91 626 \$	148 047 \$
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(41 000)	(4 164)	2 063	(43 101)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	- \$	11 257 \$	93 689 \$	104 946 \$

	<b>Affectés au déve- loppement</b>	<b>Investis en immo- bilisations</b>	<b>Non affectés</b>	<b>2023 Total</b>
<b>Solde au début de l'exercice</b>	41 000 \$	26 871 \$	79 291 \$	147 162 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	(14 976)	15 861	885
Investissement en immobilisations	-	3 526	(3 526)	-
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	41 000 \$	15 421 \$	91 626 \$	148 047 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

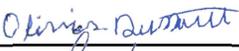
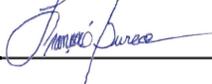
**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX**

Situation financière

31 mars 2024

Page 7

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Actif</b>		
Actif à court terme		
Encaisse	174 258 \$	420 126 \$
Comptes clients et autres créances (Note 4)	61 410	61 315
Subventions à recevoir	136 551	65 429
Frais payés d'avance	57 823	24 035
	<hr/> 430 042	<hr/> 570 905
Immobilisations corporelles (Note 5)	11 257	15 421
	<hr/> 441 299 \$	<hr/> 586 326 \$
<b>Passif</b>		
Passif à court terme		
Créditeurs (Note 7)	57 624 \$	47 746 \$
Apports reportés (Note 8)	275 419	360 533
Revenus perçus d'avance	3 310	-
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (Note 9)	-	30 000
	<hr/> 336 353	<hr/> 438 279
<b>Actifs nets</b>		
Affectés au développement (Note 3)	-	41 000
Investis en immobilisations	11 257	15 421
Non affectés	93 689	91 626
	<hr/> 104 946	<hr/> 148 047
	<hr/> 441 299 \$	<hr/> 586 326 \$

**Au nom du conseil d'administration,**  
\_\_\_\_\_, administrateur  
\_\_\_\_\_, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX**

Flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2024

Page 8

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Fonctionnement</b>		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(43 101) \$	885 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	4 164	5 020
Subvention afférente à l'emprunt du programme CUEC	10 000	-
Transfert d'équipements techniques dans les stocks	-	9 956
	(28 937)	15 861
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (Note 11)	(176 931)	210 168
	(205 868)	226 029
<b>Investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(3 526)
<b>Financement</b>		
Remboursement de l'emprunt du CUEC	(40 000)	-
<b>(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	(245 868)	222 503
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b>	420 126	197 623
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	174 258 \$	420 126 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

**1. Statuts et objectifs de l'organisme**

L'Association québécoise de sports pour paralytiques cérébraux est un organisme à but non lucratif, constitué le 28 février 1990 en vertu de la partie III de la Loi des compagnies du Québec et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'organisme a pour mission de rendre accessible, promouvoir, développer et soutenir le sport adapté auprès du plus grand nombre de personnes handicapées afin d'améliorer leurs conditions de vie.

**2. Principales méthodes comptables**

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

**Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

**Constatation des produits**

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de revenus de l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotation sont constatés à titre d'augmentation directe des actifs nets au cours de l'exercice.

Les produits autonomes et de financement privé sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

**Apports reçus sous forme de services**

Au cours de l'exercice, l'organisme a bénéficié gratuitement d'espace locatif. De plus, les bénévoles consacrent plusieurs heures par année pour aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison des difficultés inhérentes à l'évaluation de la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

**2. Principales méthodes comptables (suite)****Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode du solde dégressif et aux taux indiqués ci-dessous :

	<b>Taux</b>
Équipement	20 %
Matériel informatique	30 %
Mobilier de bureau	20 %
Kiosques	25 %
Matériel roulant	30 %

**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

**Instruments financiers***Évaluation initiale*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

*Évaluation ultérieure*

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des comptes clients et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des comptes fournisseurs.

**3. Actifs nets grevés d'affectation d'origine interne**

Antérieurement le conseil d'administration de l'organisme a affecté un montant de 41 000 \$ pour le développement du Boccia.

Au cours de l'exercice, tel que résolu par le conseil d'administration, l'organisme a utilisé ces sommes pour la réalisation du projet "Histoire". Ce projet consiste à diffuser et à faire connaître l'histoire de l'Association et du Boccia au Québec au cours des 35 dernières années.

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX**

Notes complémentaires

31 mars 2024

Page 11

**4. Comptes clients et autres créances**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Clients et autres créances à recevoir	21 503 \$	11 279 \$
Avances à des employés, sans intérêt	-	311
Taxes à la consommation	25 853	38 456
Distributions à recevoir des Fonds de dotation	14 054	11 269
	<b>61 410 \$</b>	<b>61 315 \$</b>

**5. Immobilisations corporelles**

	<b>2024</b>		<b>2023</b>	
	<b>Coût</b>	<b>Amortissement cumulé</b>	<b>Valeur nette</b>	<b>Valeur nette</b>
Équipement	4 863 \$	3 156 \$	1 707 \$	2 133 \$
Matériel informatique	32 560	28 347	4 213	6 018
Mobilier de bureau	3 958	2 455	1 503	1 879
Kiosques	3 875	2 956	919	1 226
Matériel roulant	10 000	7 085	2 915	4 165
	<b>55 256 \$</b>	<b>43 999 \$</b>	<b>11 257 \$</b>	<b>15 421 \$</b>

**6. Emprunt bancaire**

L'organisme dispose d'une marge de crédit Visa autorisée de 20 000 \$ portant intérêt au taux de 15,70 % (15,20% au 31 mars 2023) lorsqu'utilisée.

**7. Crédoiteurs**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Fournisseurs et frais courus	36 275 \$	24 589 \$
Salaires et vacances	21 349	23 157
	<b>57 624 \$</b>	<b>47 746 \$</b>

**8. Apports reportés**

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées aux opérations de l'organisme et à la couverture des charges de fonctionnement et de projets de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes:

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Solde au début	360 533 \$	576 410 \$
Plus: subventions à recevoir	53 024	52 479
Plus: montant reçus au cours de l'exercice	112 734	13 409
Moins: montants constatés à titre de produits de l'exercice	(250 872)	(281 765)
<b>Solde à la fin</b>	<b>275 419 \$</b>	<b>360 533 \$</b>

**Sommaire:**

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

- Programme de soutien au développement de l'excellence (PSDE)

- \$                      32 523 \$

Regroupement Loisir et Sport du Québec

- Placements Sports et Loisirs (Note 10)

270 419                      328 010

Fondation Famille Lupien

-Super camp 2024

5 000                      -

**275 419 \$                      360 533 \$**

**9. Dette à long terme**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Emprunt, d'un montant original de 40 000 \$, garanti par le gouvernement du Canada, sans intérêt jusqu'au 31 décembre 2023, remboursé au cours de l'exercice (a)	- \$	30 000 \$
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	-	30 000
	- \$	- \$

**9. Dette à long terme (suite)**

- a) Au cours d'un exercice antérieur, l'organisme a obtenu un emprunt de 40 000 \$ dans le cadre du programme gouvernemental Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC). Au moment de l'octroi de l'emprunt l'organisme croyait satisfaire aux conditions afin de bénéficier de la radiation d'un montant de 10 000 \$ s'il le remboursait avant la date établie par le gouvernement. Il avait donc constaté 10 000 \$ au résultat net au moment de l'octroi de l'emprunt à titre d'apport, présentée sous la rubrique subvention Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. Hors, au cours de l'exercice le gouvernement du Canada a jugé que l'organisme ne respectait pas les conditions pour la subvention de 10 000 \$. Conséquemment, l'organisme a remboursé la totalité de l'emprunt soit 40 000 \$ et a constaté un montant de 10 000 \$ au résultat net en diminution des subventions sous la rubrique subvention Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes.

**10. Programme Placements Sports et Loisirs**

Les produits et les charges afférents au Programme Placements Sports et Loisirs se détaillent comme suit:

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Solde des apports reportés au début	328 010 \$	553 010 \$
Revenus de dons admissibles au programme		
Placements Sports et Loisirs <sup>(a)</sup>	39 699	13 286
Subvention d'appariement <sup>(a)</sup>	160 758	55 800
Distributions reçues du Fonds de dotation de la Fondation du Grand Montréal <sup>(c)</sup>	6 060	5 500
Distributions du Fonds de dotation du Regroupement Sport et Loisir Québec <sup>(c)</sup>	7 994	5 769
<b>Solde disponible</b>	<b>542 521</b>	<b>633 365</b>
<b>Charges</b>		
Salaires et charges sociales	152 900	91 428
Soutien technique et développement des technologies de l'information	74 864	49 164
Honoraires contractuels et autres services professionnels	17 125	24 138
Support technique - informatique	-	81 203
Site web	27 213	59 422
<b>Sommes utilisées au cours de l'exercice</b>	<b>272 102</b>	<b>305 355</b>
<b>Solde des apports reportés à la fin</b>	<b>270 419 \$</b>	<b>328 010 \$</b>

**10. Programme Placements Sports et Loisirs (suite)**

- a) Dans le cadre du programme Placements Sports et Loisirs géré par le Regroupement des sports et loisirs, l'organisme a obtenu, au cours de l'exercice, des subventions d'appariement pour des dons recueillis durant l'exercice courant (18 671 \$) et précédent (30 952 \$). Conformément aux modalités du programme, les dons admissibles lui ont donné droit à un appariement de 380% pour les dons de 2024 (70 948 \$) et 420% pour les dons de 2023 (130 000 \$). De ces montants, une somme de 200 457 \$ représentant 80% des dons (39 699 \$) et de la subvention d'appariement (160 768 \$), a été comptabilisée dans les états financiers de l'organisme.

En 2023, l'organisme avait obtenu des subventions d'appariement pour des dons recueillis durant l'exercice (16 607 \$). Ces dons admissibles lui ont donné droit à un appariement de 420% soit 69 750 \$. De ces montants, une somme de 69 086 \$ représentant 80% des dons (13 286 \$) et de la subvention d'appariement (55 800 \$), a été comptabilisée dans les états financiers de l'organisme.

- b) Le 20% des dons admissibles à Placements Sports et Loisirs ainsi que le 20% de l'appariement correspondant reçu en vertu de ce programme ont été versés dans un fonds de dotation en faveur de l'Association québécoise de sports pour paralytiques cérébraux pour une période minimale de 10 ans.

Ce fonds de dotation n'apparaît pas aux états financiers étant donné que l'Association québécoise de sports pour paralytiques cérébraux n'en détient pas la propriété. Ce fonds de dotation est géré par Desjardins gestion de patrimoine.

- c) Les revenus de placements générés par les fonds de dotation de l'organisme sont versés au moins une fois par année à une date déterminée par les gestionnaires.
- d) Au 31 mars 2024, la juste valeur des sommes cumulées dans les fonds de dotation s'élèvent à 485 240 \$ (328 417 \$ chez Desjardins gestion de Patrimoine et 156 823 \$ à la Fondation du Grand Montréal). Au 31 mars 2023, la juste valeur des sommes cumulées dans les fonds de dotation s'élevaient à 423 825 \$ (261 991 \$ chez Desjardins gestion de Patrimoine et 161 834 \$ à la Fondation du Grand Montréal).

**11. Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Comptes clients et autres créances	(95) \$	46 670 \$
Subventions à recevoir	(71 122)	368 981
Frais payés d'avance	(33 788)	(9 112)
Créditeurs	9 878	19 506
Apports reportés	(85 114)	(215 877)
Revenus perçus d'avance	3 310	-
	<b>(176 931) \$</b>	<b>210 168 \$</b>

## **12. Instruments financiers**

### **Risques financiers**

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2024 sont détaillés ci-après.

### **Risque de liquidité**

L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs et de sa dette à long terme.

### **Risque de crédit**

Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux subventions à recevoir.

## **13. Chiffres comparatifs**

Certains chiffres de l'exercice 2023 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2024.

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX**

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2024

Page 16

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Annexe A - Subventions</b>		
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport		
- Fonctionnement (PSFSQ)	74 701 \$	66 775 \$
- Programme de soutien au développement de l'excellence (PSDE)	88 932	46 450
- Initiative des organismes	31 000	-
- Programme de soutien aux événements internationaux (PSEI )	25 000	-
Autres subventions	21 910	2 375
Gouvernement du Canada		
- Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC)	(10 000)	-
	<b>231 543 \$</b>	<b>115 600 \$</b>

**Annexe B - Boccia**

Programme Équipe du Québec		
- Contributions des athlètes	36 850 \$	37 250 \$
- Dons	1 500	-
Stages et formation	-	375
Circuit Boccia Québec	18 265	9 565
Vente d'équipements sportifs	23 688	18 510
	<b>80 303 \$</b>	<b>65 700 \$</b>

**Annexe C - Programme Placements Sports et Loisirs (Note 10)**

Dons admissibles au programme Placements Sports et Loisirs (Note 10)	39 699 \$	13 286 \$
Subvention d'appariement, Fonds de réserve (Note 10)	218 349	280 800
Distribution du Fonds de dotation de la Fondation du Grand Montréal (Note 10)	6 060	5 500
Distributions du Fonds de dotation du Regroupement Sport et Loisir Québec (Note 10)	7 994	5 769
	<b>272 102 \$</b>	<b>305 355 \$</b>

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX**

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2024

Page 17

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Annexe D - Fonctionnement</b>		
Salaires et charges sociales	283 323 \$	207 804 \$
Site web	27 213	59 422
Soutien technique et développement des technologies de l'information	405 786	130 367
Honoraires contractuels et autres services professionnels	16 370	33 360
Fonctionnement du bureau	9 866	9 002
Charges du matériel roulant	13 106	5 925
Amortissement des immobilisations	4 164	5 020
Mauvaises créances	875	-
Traitement de la paie	1 093	900
Intérêts et frais bancaires	148	446
Activités de levées de fonds	51	51
	<b>761 995 \$</b>	<b>452 297 \$</b>
<b>Annexe E - Services aux membres</b>		
Équipe du Québec - Boccia	82 872 \$	89 021 \$
Circuit Boccia Québec	52 132	37 368
Soutien aux initiatives	20 249	-
Coût des équipements sportifs	22 760	20 683
	<b>178 013 \$</b>	<b>147 072 \$</b>
<b>Annexe F - Communications et vie associative</b>		
Boccia Québec en action	24 591 \$	16 416 \$
Boccia pour tous	20 338	7 726
Représentation	8 825	2 673
Communications et promotion	3 211	18 016
Cotisations, affiliations et congrès	1 014	1 188
Assemblée générale	611	81
Vie démocratique	371	77
	<b>58 961 \$</b>	<b>46 177 \$</b>